



- **Mission :**

- Réalise des travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et/ou industriel selon les normes en vigueur
- Réalise des travaux photovoltaïques (pose de panneaux toitures, onduleur et mise en service des installations)

- **Activités :**

- Exécute les travaux suivant le Dossier d'Exécution des Ouvrages et des règles de l'art
- Réalise les opérations pour lesquelles il est habilité par l'employeur
- Etablit les demandes de matériel pour l'approvisionnement et les bons pour le retour.
- Suit les consignes et les objectifs fixés
- Réalise un auto contrôle des travaux exécutés
- Rend compte quotidiennement de l'avancement de son travail à son responsable hiérarchique
- Informe le responsable du chantier de tout dysfonctionnement (matériel et outillage)
- Prend soin de son véhicule et de l'outillage qui lui est confié
- Porte ses EPI et s'assure de leur bon état
- Informe son responsable hiérarchique de toute restriction médicale ou traitement particulier
- Doit utiliser son droit de retrait si nécessaire, et en informe au préalable son responsable hiérarchique
- Participe de façon active aux démarches engagées (Lean, Mase, 1-2-3 M'Énergies...)
- Rédige et transmet les fiches de remontée d'information

- **Eu égard à ses capacités, il peut être nommé responsable du chantier.**

- **A ce titre :**

A chaque prise de poste :

- Il réalise l'accueil de tout nouvel arrivant (présentation du chantier, de l'analyse des risques, émargement)
- Il prend connaissance des titres d'habilitations, des autorisations de conduite, des aptitudes médicales délivrées à ses collaborateurs afin qu'ils exécutent leur mission en toute sécurité et conformément aux règles de l'art
- Il veille à ce que les collaborateurs portent des EPI en bon état

Sur le chantier :

- Il organise le travail de ses collaborateurs et informe des objectifs à tenir



FICHE DE FONCTION

ELECTRICIEN (électricité générale/photovoltaïque)

Réf : P8-F020

09/03/2017 – V1

Page 2 sur 2

- Il contrôle et évalue les performances des nouveaux entrants
- Il procède à la réception et à la vérification du matériel de location avant toute utilisation
- Il effectue les opérations de consignation s'il dispose des autorisations nécessaires
- Il informe son supérieur hiérarchique des travaux réalisés sur le chantier
- Il s'assure de la conformité des travaux sous traités suivant les exigences du contrat
- Il transmet régulièrement au bureau d'étude les modifications à opérer sur le plan pour que ses équipes travaillent sur des plans au dernier indice
- Il effectue les modifications sur le plan pour le récolement
- Il remonte les fiches produits dans les dossiers chantiers
- Il veille à la remontée d'information de ses collaborateurs
- Il remet le dossier chantier complété, signé à son responsable hiérarchique
- Il informe son responsable hiérarchique de tout droit de retrait exercé par les collaborateurs
- Il remonte tout comportement fautif à son supérieur

Date et signature du collaborateur

Date et signature de la Direction

Original signé

Original signé